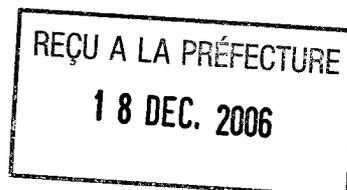


### Service instructeur

Direction de la Culture et du Patrimoine  
Service du Patrimoine et de la Conservation  
Et de l'Archéologie

### Service consulté

7<sup>ème</sup> Commission - N° 2007/I-7/05



## LE BUDGET PRIMITIF 2007 EN FAVEUR DU PATRIMOINE (politique D01) :

### DES MOYENS STABLES POUR UNE ANNÉE PLACÉE SOUS LE SIGNE DE LA TRANSITION

Résumé : *Les politiques départementales qui sont présentées dans le présent rapport s'élèvent à 2 763 895 € pour le fonctionnement et 2 134 000 € pour l'investissement et sont réparties en six grands axes, à savoir : Patrimoine protégé, Patrimoine non protégé, Musées, Edifices culturels, Animation du Patrimoine et Fonds d'acquisition d'œuvres d'art.*

### PREAMBULE

Les politiques menées en faveur du Patrimoine s'articulent traditionnellement autour de quatre grands thèmes : la collecte, le classement, la conservation et la communication. Les deux premiers relevant de prérogatives régaliennes, il appartient donc au Département de mettre en œuvre une politique de conservation efficace et pertinente sans toutefois négliger la mise en valeur de son patrimoine, qu'il soit touristique ou culturel.

Cette problématique évolue aujourd'hui dans un contexte marqué par un désengagement constant et progressif de l'Etat. En effet, la dernière loi de décentralisation (Acte II) et la baisse de crédits affectés aux DRAC laissent à penser que les charges administratives et financières pèseront de plus en plus lourd sur le budget départemental. *Or il est utile de préciser que les actions en faveur du patrimoine relèvent d'une compétence facultative et que l'action départementale est, en la matière, purement volontariste.* Cette précision n'est pas neutre dans un contexte actuel marqué par un resserrement des marges de manœuvres budgétaires.

En conséquence, 2007 peut être considérée comme une année de transition marquée par :

- Une baisse sensible des crédits départementaux affectés aux musées, en raison de l'arrivée à échéance des Contrats de Plan 2000-2006 et de la prise en compte limitée, par les futurs Contrats de Projets 2007-2013, du développement des musées techniques mulhousiens.
- Une montée en puissance des crédits de fonctionnement qui s'explique principalement par la subvention annuelle allouée au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan.

L'année 2007 devrait également permettre une réflexion portant notamment sur la définition des priorités que souhaite se fixer le Département en matière de patrimoine culturel, tant en ce qui concerne son action en faveur des monuments proprement dit que son positionnement envers les animateurs de ce patrimoine (musées, partenaires associatifs et institutionnels).

Mais le Département devra en outre s'interroger sur l'avenir qu'il souhaite réserver à son propre patrimoine culturel (Hohlandsbourg, châteaux forts, Wesserling) et les moyens qui pourront être affectés aux projets qui les concernent.

Dans ce contexte général, les premières conventions d'objectifs passées avec certains de nos partenaires en 2005 et 2006 ouvrent déjà des perspectives intéressantes vers une gestion de projets. Il conviendra à présent de les repenser dans une logique de plus grande rigueur dans la gestion des crédits, afin de lier efficacité et pertinence de l'action avec contraintes budgétaires.

## **I- PATRIMOINE PROTEGE (Programme D011)**

Ce programme concerne la politique en faveur :

- Du patrimoine classé
- Du patrimoine inscrit
- De la restauration des ruines et châteaux
- De l'aménagement du château du Hohlandsbourg

### **BILAN 2006**

- Le Département contribue, au titre du **patrimoine classé** aux travaux de restauration des édifices, objets mobiliers et orgues classés à hauteur de 25 % du coût des travaux en complément de l'aide de l'Etat qui s'élève à 40 %. Pour 2006, le Département s'est engagé à financer 11 projets pour un montant de 123 980 € dont les orgues de Soppe-le-Haut et d'Helfrantzkirch.
- Le Conseil Général intervient financièrement au titre du **patrimoine inscrit** pour les édifices et objets mobiliers inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, sur la base d'un taux de financement variable de 5 à 25 % du montant subventionnable des travaux, l'Etat finançant ces opérations à hauteur de 15 %. Pour 2006, 8 opérations ont été engagées dont quelques opérations d'envergure comme le Chevalement Théodore à Wittenheim ainsi que le mur d'enceinte de la Commune de Riquewihr.
- **Les ruines des châteaux-forts** ont fait l'objet d'un programme d'interventions urgentes en accord avec l'Etat et la Région. 2 opérations de sauvetage ont été engagées en 2006 sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour un montant total de 48 000 €.

### **PROPOSITIONS 2007**

- Pour 2007, il vous est proposé de fixer à 600 000 € l'autorisation de programme pour les **Monuments Historiques classés et inscrits**. Afin d'honorer les engagements antérieurs et les nouvelles demandes, il vous est proposé de prévoir un volume total de crédits de paiement de 400 000 €.
- En ce qui concerne la **restauration des ruines de châteaux**, la première tranche de travaux de mise en sécurité a été réalisée pour 8 châteaux pour un montant de 246 500 €. Il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 100 000 € et un crédit de paiement de 100 000 € pour des ruines non protégées comme le Château de Wildenstein et le Schrankenfels. Par ailleurs, une inscription de 1 000 € a également été prévue pour les frais d'insertion.

- Concernant le **château du Morimont**, les travaux de consolidation sont à présent terminés. Il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 10 000 € et des crédits de paiement de 10 000 € pour différents entretiens qui pourraient être entrepris dans le courant de l'année.
- Pour les investissements réalisés par le Syndicat Mixte du **château du Hohlandsbourg**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme s'élevant à 50 000 € et des crédits de paiement de 50 000 €. Ces inscriptions devront probablement être revues courant 2007, au vu d'une programmation précise des travaux et actions préconisés dans son étude par le Cabinet Prospective et Patrimoine.

En résumé, et pour l'ensemble du **programme D011, "Patrimoine Protégé"**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de **761 000 €** et d'inscrire **561 000 €** de crédits de paiement pour 2007.

## **II – PATRIMOINE NON PROTEGE (Programme D012)**

Ce programme regroupe les domaines suivants :

- Le patrimoine rural
- Les orgues historiques
- Les maisons anciennes
- Le Centre Départemental d'Histoire des Familles

### **BILAN 2006**

- La politique d'intervention en faveur du **patrimoine rural** vise à préserver de petits monuments et œuvres d'art non protégés au titre des Monuments Historiques (fontaines, calvaires, chapelles, pierres tombales, vitraux, statues, objets mobiliers du culte, etc...), datant d'avant 1900 et présentant un intérêt artistique et historique. La participation départementale varie de 5 à 25 % en fonction de l'intérêt de l'œuvre.

Pour 2006, un montant total de 32 291 € a été engagé, pour le financement de 11 opérations nouvelles.

- Le Conseil Général apporte son soutien financier à la préservation et à la mise en valeur des **orgues historiques**, non classés parmi les Monuments Historiques, mais présentant un intérêt musical et historique incontestable et dont la construction est antérieure à la première guerre mondiale. L'aide départementale varie de 5 à 25 % du coût total des travaux subventionnables, en fonction de l'intérêt de l'instrument et de la qualité des travaux réalisés. L'examen des dossiers relève de la Commission de la Culture qui est assistée de 2 experts ès orgues.

Au titre de l'exercice 2006, un montant total de 72 518 € a été engagé, pour le financement de 8 opérations nouvelles.

- Le Conseil Général contribue au financement des travaux de restauration extérieure des **maisons anciennes** construites avant 1900. La participation départementale varie de 5 à 25 % du coût total des travaux subventionnables en fonction de l'intérêt historique et architectural du bâtiment et de la qualité des travaux réalisés.

En 2006, 3 commissions ont permis d'examiner 101 dossiers pour un montant total de 335 875 €.

- Le Conseil Général participe aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du **Centre Départemental d'Histoire des Familles** installé à Guebwiller depuis 1992. Cet établissement contribue non seulement à la promotion, mais aussi au développement de la recherche généalogique.

En 2006, une somme de 23 000 € a été engagée pour les investissements courants ainsi que 297 000 € pour les frais de fonctionnement.

### **PROPOSITIONS 2007**

- Au titre de la politique en faveur du **patrimoine rural**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 80 000 €, et d'inscrire 80 000 € en crédits de paiement.
- Au titre de la politique en faveur des **orgues historiques**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 150 000 €, et d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement pour le financement d'engagements antérieurs et d'opérations nouvelles. Il s'agira notamment de participer à la rénovation de l'orgue du Temple Saint-Etienne de Mulhouse.
- Au titre de la politique en faveur des **maisons anciennes**, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 350 000 €, et d'inscrire 350 000 € de crédits de paiement pour le financement des engagements antérieurs et des opérations nouvelles.
- Concernant l'**Association pour la recherche sur l'Histoire des familles**, il vous est donc proposé d'inscrire une autorisation de programme de 23 000 € et des crédits de paiement de 23 000 € ainsi que des crédits de fonctionnement de 307 395 €. Une convention pour le versement de la subvention de fonctionnement et d'investissement pour 2007 est jointe au présent rapport.

En résumé, pour l'ensemble du **programme D012 "Patrimoine non protégé"**, il vous est proposé de voter une autorisation de programme de **653 000 €** et des crédits de paiement de **603 000 €**.

### **III – MUSEES (Programme D014)**

Ce programme concerne les investissements pour les musées dans le cadre :

- Du Parc de Wesserling
- Du pôle muséographique de l'agglomération mulhousienne
- Des musées locaux

#### **BILAN 2006**

- En 2006, le Département du Haut-Rhin a prévu une autorisation de programme et inscrit des crédits de paiement à hauteur de 125 000 € pour permettre à l'Association pour la Gestion et l'Animation du **Parc de Wesserling** de poursuivre des dépenses d'investissements dans le cadre :
  - > des travaux sur la structure Parc et Jardins (jardin potager, plantation, parc, accueil parc...) estimés à 37 300 €,
  - > de la muséographie de l'aile B et de l'usine pour 35 700 €,
  - > des investissements généraux et divers (informatique, signalétique, protection usine, alarme aile B, entretien et réparation des bâtiments, ferme...) pour 52 000 €.
- Conformément à la convention d'application du Contrat de Plan 2000-2006 et adoptée par l'Assemblée Départementale en juin 2002, 852 350 € de crédits de paiement ont été sollicités en faveur des **musées techniques de l'agglomération mulhousienne**.

Le Musée de l'Auto, désormais doté d'une nouvelle entrée monumentale et d'une passerelle a été officiellement inauguré le 7 juillet 2006 en présence des différents partenaires publics. Dans le même temps, les financements liés aux travaux de restructuration se sont poursuivis, de même que les travaux d'urgence sur la toiture et les réserves.

De plus, **hors Contrat de Plan**, un crédit de 55 000 € a été engagé cette année pour financer des travaux complémentaires et des transferts de la tranche conditionnelle à la tranche ferme dans le cadre de la restructuration du Musée National de l'Automobile de Mulhouse (décision de la Commission Permanente du 03 mars 2006 - Rapport n°7è/06-06).

- Le Conseil Général intervient également en faveur des **musées locaux** (communaux et associatifs). Au titre de 2006, une autorisation de programme de 100 000 € a été prévue et 65 000 € en crédits de paiement ont été inscrits. Les travaux d'investissement (sécurité, climatologie et sauvegarde des œuvres, aménagements divers) réalisés au Musée d'Unterlinden de Colmar se sont normalement poursuivis et l'aide départementale, d'un montant de 60 800 €, a pu être intégralement versée à la Société Schongauer.

### **PROPOSITIONS 2007**

- Afin de permettre à l'Association pour la Gestion et l'Animation du **Parc de Wesserling** de poursuivre ses missions, il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 125 000 € et d'inscrire 125 000 € en crédits de paiement. L'avenant n°6 à la convention du 04 octobre 2002 pour le versement de la contribution de 125 000 € au titre des investissements 2007 est joint au présent rapport.

A cet égard, il faut rappeler qu'une étude globale sur le développement du site est en cours et que ses conclusions seront rendues à l'échéance 2006 ou début 2007.

- Pour les **musées techniques de l'agglomération de Mulhouse** une autorisation de programme de 75 000 € est sollicitée ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 250 000 €. Cela permettra notamment de solder le programme lié à la convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 pour les travaux réalisés sur le Musée National de l'Automobile, la Cité du Train et le Musée du Papier Peint de Rixheim (étude jusqu'à l'avant projet détaillé).
- Par ailleurs, il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 300 000 € et 65 000 € en crédits de paiement pour les investissements à réaliser sur les **musées locaux**.
- **Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle**  
Pour les petits musées locaux qui ne relèveraient pas d'une contractualisation, mais dont les projets culturels élaborés annuellement participent non seulement à l'animation territoriale, mais aussi à la sensibilisation et à l'élargissement des publics, il vous est proposé de créer au Programme D014 « Musées » en section de fonctionnement du Budget Départemental 2007, une nouvelle ligne intitulée « Fonds de Soutien aux actions de médiation culturelle » et d'inscrire un crédit provisionnel de 3 000 €. L'affectation de ce crédit se fera par la Commission Permanente après avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

En résumé et pour l'ensemble du **programme D014 "Musées"**, au titre de l'exercice 2007, il vous est proposé d'inscrire **500 000 €** en autorisation de programme et **440 000 €** en crédits de paiement et enfin, **3 000 €** de crédits de fonctionnement au titre de la nouvelle ligne « Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle ».

#### **IV - EDIFICES CULTURELS (Programme D015)**

En 2002, le Département a ouvert une autorisation de programme de 8 880 000 € pour soutenir la première tranche du programme de développement de **l'Ecomusée d'Alsace** prévu pendant la période 2002-2006. Ce programme a été intégralement soldé en 2005.

Suite à l'étude réalisée en 2006 par le Cabinet Détente, aucun nouveau versement n'est intervenu dans le cadre des investissements prévus au titre de l'autorisation de programme de 2 350 000 € votée en 2005 pour le démarrage de la deuxième phase de travaux du programme de développement de l'Ecomusée. Les conclusions de l'étude, mais aussi celles rendues par le Mandataire Judiciaire ad hoc, permettront de redéfinir le positionnement des différents partenaires publics au regard de la structure culturelle.

Pour 2007, il vous est proposé d'inscrire une autorisation de programme de 500 000 € et des crédits de paiement d'un même montant. Ils devront notamment permettre le versement d'une subvention pour la réalisation de la voie d'accès à l'Ecomusée à partir du nouveau rond-point desservant le Bioscope.

#### **V- ANIMATION DU PATRIMOINE CULTUREL – Fonctionnement**

Les crédits de fonctionnement pour l'animation du patrimoine culturel concernent l'archéologie, le soutien aux alsatiques, l'assistance technique pour la politique des maisons anciennes et du patrimoine protégé mais surtout en volume, le soutien aux structures qui animent :

- Le Parc de Wesserling
- L'Ecomusée d'Alsace
- Le Musée National de l'Automobile
- Le château du Hohlandsbourg
- Le Mémorial d'Alsace-Moselle
- Les musées techniques de l'agglomération mulhousienne
- Le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR)

Les structures, publiques ou privées, avec lesquelles sont passées des conventions, sont les véritables outils de gestion et d'animation des sites patrimoniaux et pour lesquels le Département est propriétaire (Hohlandsbourg, Parc de Wesserling) ou partenaire (Mémorial de Schirmeck) ou pour lesquels le Département est fortement impliqué et a marqué sa volonté de soutien.

Les crédits nécessaires à la plupart de ces structures seront affectés en Commission Permanente au cours de l'exercice 2007 sur la base de rapports spécifiques.

*Tel sera notamment le cas pour **l'Ecomusée d'Alsace**, dont je rappelle qu'au titre du fonctionnement 2006, des montants de 300 000 € avaient été inscrits au budget primitif et 1 100 000 € à la DM2, afin notamment de contribuer à l'apurement prévisionnel du passif de la structure. Dans le cadre du BP 2007, il est prévu de reconduire le soutien en fonctionnement à hauteur de **300 000 €**, conformément au plan de pérennisation présenté par le Département et la Région Alsace.*

Au titre de la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine » il vous est cependant d'ores et déjà proposé de réserver une suite favorable aux demandes présentées par les associations gestionnaires ci-après mentionnées pour le fonctionnement de leur structure dont :

##### **▪ L'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc de Wesserling**

Cette Association créée en 1998 prenant la succession de l'Association pour la Gestion et le Développement du Musée Textile dont la création avait été initiée en 1994 par notre assemblée, gère l'ensemble du site patrimonial du Parc de Wesserling.

Pour permettre à l'Association de poursuivre en 2007 sa mission d'animation et de gestion du site, il vous est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **499 800 €** (en 2006 la participation départementale s'élevait à 490 000 €). Cette décision sera contractualisée par la signature d'un avenant n°5 à la convention initiale du 20 février 2002 joint au présent rapport.

▪ **L'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse**

Le Conseil Général qui a toujours annoncé son soutien privilégié en faveur du Musée de l'Automobile, a décidé en 2003 de prendre en charge le poste permanent de secrétaire général de l'Association pour le Musée National de l'Automobile dont la mission est d'assurer la gestion de l'Association Propriétaire et du musée.

Pour 2007, l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile sollicite le renouvellement de la participation du Conseil Général à hauteur de **90 000 €** (subvention de fonctionnement identique à celle versée en 2006).

Il vous est proposé de réserver une suite favorable à cette demande et d'autoriser la signature de l'avenant n°4 à la convention initiale du 12 février 2003 joint au présent rapport.

▪ **L'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse**

Depuis 2001, l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes s'est engagée dans un vaste programme d'utilisation des techniques numériques visant à développer son Service d'Utilisation des Documents (SUD) pour en faire un véritable centre de formation et de création qui puisse continuer d'accueillir les créateurs textiles du monde entier.

En 2005, le Département du Haut-Rhin a souhaité poursuivre son soutien en faveur de l'Association en renouvelant une convention triennale de partenariat adoptée par la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> avril 2005 (Rapport 7è/18-05) et signée le 14 avril 2005.

Conformément aux dispositions administratives et financières de la convention, il vous est proposé d'attribuer, pour la dernière année, l'aide prévue dans ce cadre, soit **31 250 €**. L'année 2007 marquant l'échéance de la convention de partenariat entre le Département et l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes, il est prévu de dresser une évaluation globale du programme d'actions menées au cours de ces trois dernières années. Ce bilan sera la base de la réflexion préalable à la reconduction éventuelle d'un partenariat pour de nouveaux projets culturels à venir.

▪ **Le Syndicat Mixte du Hohlandsbourg et le Mémorial d'Alsace-Moselle**

➤ **Le Syndicat Mixte du Hohlandsbourg**

Le budget global prévisionnel de fonctionnement du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg s'élève à 510 000 €. Un crédit de fonctionnement de **180 000 €** est inscrit au projet de budget 2007.

Ces crédits de fonctionnement doivent notamment permettre d'assurer le fonctionnement normal du château, d'organiser son animation régulière et de maintenir les dépenses liées aux charges de personnel.

➤ **Le Syndicat Mémorial d'Alsace-Moselle**

Conformément aux statuts adoptés par l'ensemble des collectivités participant au Syndicat Mixte « Mémorial de l'Alsace-Moselle », le Syndicat sollicite le Département pour une aide de 30 490 € au titre du fonctionnement pour 2007. Afin de permettre au Syndicat de poursuivre sa mission d'animation et de gestion du site, il vous est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de **30 490 €**.

Les crédits nécessaires au versement de ces 2 subventions seront prélevés sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine » ouverte au Budget Départemental 2007 (Chapitre 65, Nature 65735, Enveloppe 61604).

▪ **Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR)**

Un crédit de **800 000 €** a été prévu en 2007 correspondant à la participation du Conseil Général du Haut-Rhin pour le fonctionnement et l'investissement de cette nouvelle structure interdépartementale dont les statuts ont été approuvés par notre assemblée le 23 juin 2006 (délibération n°2006/III-7è/11).

Basé à Sélestat, le PAIR dont le premier Conseil d'Administration s'est tenu le 8 septembre 2006 a pour principales missions d'assurer la cohérence et la continuité de la chaîne archéologique au travers notamment de la mise en place de systèmes d'informations archéologiques, de la gestion d'un dépôt archéologique, de la réalisation de diagnostics ou de fouilles programmées ainsi que la médiation culturelle.

A cet égard, il est amené à occuper une place déterminante, tant dans notre politique de préservation du patrimoine que dans celle consacrée à l'aménagement du territoire.

De plus, pour la mise en œuvre de leurs projets culturels, dans le cadre des conventions de partenariat 2006/2008, sont proposés :

- **50 000 € pour la Société Schongauer du Musée d'Unterlinden de Colmar** qui met en œuvre de nombreuses actions dans les domaines de la médiation culturelle (expositions, colloques, conférences, visites, concerts...), du Service éducatif (actions pédagogiques en direction des scolaires), du Service des publics (accueil des publics handicapés) et de la Communication (édition d'outils de communication, renforcement des partenariats et refonte du site Internet).
- **46 000 € pour l'Association La Nef des Sciences de Mulhouse** pour poursuivre ses principales activités et ses missions de tête de réseau du Service éducatif et culturel à l'échelle des musées et sites patrimoniaux du Haut-Rhin,
- **33 000 € pour l'Association fédératrice Musées sans Frontières** pour assurer la promotion, la communication et l'animation du Service éducatif et culturel commun du Pôle muséographique de Mulhouse et sa région,
- **2 000 € pour l'Association « Route des Abolitions de l'Esclavage et des Droits de l'Homme »** pour fédérer et animer le réseau des 4 sites de la Maison de la Négritude de Champagny (Haute-Saône), la Maison Abbé Grégoire d'Emberménil (Meurthe et Moselle), le Château de Joux à Pontarlier (Doubs) et la Maison Schoelcher de Fessenheim (Haut-Rhin).

Pour mémoire, ces conventions de partenariat ont été adoptées par la Commission Permanente du 03 mars 2006 (Rapport 7è/05-06).

\* \*

\*

En conséquence, vous voudrez bien vous prononcer sur les différentes propositions d'octroi de subventions pour le fonctionnement les structures ci-après mentionnées :

- 307 395 € pour le Centre Départemental d'Histoire des Familles,
- 300 000 € pour l'Association l'Ecomusée d'Alsace,
- 499 800 € pour l'Association de Gestion et d'Animation du Parc de Wesserling,
- 90 000 € en faveur de l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse,
- 31 250 € à l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de Mulhouse,
- 180 000 € au Syndicat Mixte du Hohlandsbourg,
- 30 490 € au Mémorial d'Alsace-Moselle,
- 800 000 € au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan,
- 50 000 € à la Société Schongauer du Musée d'Unterlinden de Colmar,
- 46 000 € à l'Association La Nef des Sciences de Mulhouse,
- 33 000 € à l'Association Musées sans Frontières de Mulhouse,
- 2 000 € à l'Association « Route des Abolitions de l'Esclavage et des Droits de l'Homme » à Houtaud.

soit un montant total de **2 369 935 €** qui sera prélevé sur les crédits inscrits au Chapitre 65, Nature 6574 et 65735, Enveloppe 61603 et 61604 du budget départemental.

Le montant total des crédits nécessaires à la politique de fonctionnement du Patrimoine s'élève à **2 763 895 €**.

#### **VI- FONDS D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART (Programme D017)**

Initié en 2006, ce programme D017 doit permettre d'encourager et de valoriser la production artistique alsacienne en assurant l'acquisition d'œuvres d'art. Le comité de pilotage, constitué fin 2006, se réunira dès le début de l'année 2007 pour fixer les modalités d'organisation et d'enrichissement de ce fonds départemental d'œuvres d'art.

Il vous est proposé de prévoir une autorisation de programme de 30 000 € et d'inscrire 30 000 € en crédits de paiement.

\* \*  
\*

En résumé les crédits sollicités pour l'action du Département en faveur du patrimoine culturel représentent :

- 1) **pour le fonctionnement**, une somme globale de **2 763 895 €** pour le soutien à l'animation du patrimoine et l'archéologie
- 2) **pour l'investissement**, en crédit de paiement un montant total de **2 134 000 €** et en autorisation de programme une somme de **2 444 000 €**.

Politique D01	AP	CP		TOTAL CP 2007
		I	F	
Programme D01			215 000 €	215 000 €
Programme D011	761 000 €	561 000 €	2 238 500 €	2 799 500 €
Programme D012	653 000 €	603 000 €	307 395 €	910 395 €
Programme D014	500 000 €	440 000 €	3 000 €	443 000 €
Programme D015	500 000 €	500 000 €		500 000 €
Programme D017	30 000 €	30 000 €		30 000 €
<b>TOTAUX :</b>	<b>2 444 000 €</b>	<b>2 134 000 €</b>	<b>2 763 895 €</b>	<b>4 897 895 €</b>

Le détail prévisionnel des autorisations de programme et des crédits de paiement est récapitulé dans le tableau annexé au présent rapport.

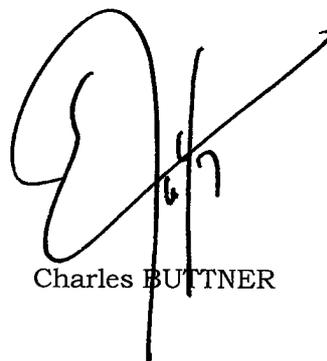
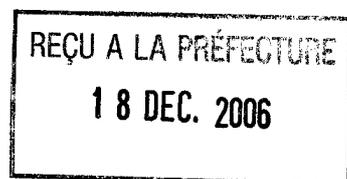
o O o

En conclusion, il vous est proposé :

1. D'adopter le rapport pour l'action du Conseil Général en faveur du Patrimoine Culturel,
2. De délibérer sur l'inscription des autorisations de programme et des crédits de paiement qui vous sont récapitulés dans les tableaux joints en annexes (annexe 1 pour les crédits d'investissement et annexe 2 pour le fonctionnement),

3. De donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des actions en faveur du patrimoine culturel ainsi que l'affectation des crédits correspondants (Patrimoine Protégé et Non Protégé, Equipements Culturels, Fouilles Archéologiques, Musées locaux, Ecomusée et Animation du Patrimoine...), étant précisé que le versement des subventions d'investissement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux et sur présentation des justificatifs de dépenses,
4. d'autoriser le versement des subventions pour le fonctionnement des structures énumérées comme suit :
  - **307 395 €** pour le Centre Départemental d'Histoire des Familles
  - **300 000 €** pour l'Association l'Ecomusée d'Alsace
  - **499 800 €** à l'Association de gestion et d'animation du Parc Textile de Wesserling
  - **90 000 €** à l'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile
  - **31 250 €** à l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes
  - **180 000 €** au Syndicat mixte du Hohlandsbourg
  - **30 490 €** au Mémorial d'Alsace-Moselle
  - **800 000 €** au Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR)
  - **50 000 €** à la Société Schongauer
  - **46 000 €** à l'Association la Nef des Sciences
  - **33 000 €** à l'Association Musées sans Frontières
  - **2 000 €** à l'Association Route des Abolitions de l'Esclavage et des Droits de l'Homme
5. d'autoriser le versement des subventions d'investissement à hauteur des autorisations de programme ouvertes au budget départemental, soit :
  - **125 000 €** à l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling pour les travaux à réaliser sur le site du Parc de Wesserling en 2007 (Programme « Musées » D014 Chapitre 204, Nature 2042)
  - **23 000 €** au Centre Départemental d'Histoire des Familles pour l'investissement en 2007 (Programme « Patrimoine non Protégé » D012 Chapitre 2042 Enveloppe 80381)
6. d'autoriser le Président à signer les avenants et la convention joints en annexe au rapport à intervenir pour la mise en œuvre des décisions départementales (subventions de fonctionnement et d'investissement).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

18 DEC. 2006

**RECAPITULATION DES PROPOSITIONS DE VOTE DE CREDITS AU BP 2007  
 POUR LE PATRIMOINE (Investissement)**

Libellé enveloppe	Fonct.	Nat.	Env.	Crédits votés au BP 2006	AP sollicités pour 2007	Crédits de paiement sollicités pour 2007
<b>D 011 Patrimoine protégé</b>						
Monuments historiques	<b>312</b>			<b>500 000</b>	<b>600 000</b>	<b>400 000</b>
	2002	20414	41301			
	2004	20414	61579			
	2005	20414	70184			
	2006	20414	80304	350 000		100 000
	2007	20414				150 000
	2006	20418	80305	50 000		
	2007	20418				50 000
	2003	2042	30016			
	2004	2042	61577			
	2005	2042	70182			
	2006	2042	80303	100 000		50 000
2007	2042				50 000	
Syndicat Mixte pour la restauration du Hohlandsbourg	<b>312</b>			<b>150 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
	2004	20415	80301	50 000		
	2005	20415	80302	50 000		50 000
	2006	20415	80306	50 000		
Restauration de Châteaux (Morimont)	<b>312</b>			<b>95 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
	2005	231314	70180	95 000		
	2006	231314	80323			
	2007	231314				10 000
Frais d'insertion	<b>312</b>	2033		<b>5 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
	2006	2033	80600	5 000		
	2007	2033				1 000
Consolidation et mise en sécurité des ruines des châteaux forts	<b>312</b>			<b>150 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
	2004	20411	61581	35 000		40 000
	2006	20411	80424	115 000		40 000
	2007	20411				20 000
<b>Total D 011</b>				<b>900 000</b>	<b>761 000</b>	<b>561 000</b>
<b>D 012 Patrimoine non protégé</b>						
Maisons anciennes	<b>312</b>			<b>300 000</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>
	2005	2042	70190	100 000		
	2006	2042	80378	180 000		90 000
	2007	2042				240 000
	2006	20414	80355	20 000		
	2007	20414				20 000
Restauration des Orgues historiques	<b>312</b>			<b>180 000</b>	<b>150 000</b>	<b>100 000</b>
	2004	20414	61589			
	2005	20414	70192			
	2006	20414	80363	130 000		
	2007	20414				50 000
	2004	20418	61590			
	2005	20418	70193			
	2006	20418	80374	50 000		
2007	20418				50 000	
Patrimoine Rural PNP	<b>312</b>			<b>80 000</b>	<b>80 000</b>	<b>80 000</b>
	2005	20414	70188			
	2006	20414	80349	50 000		
	2007	20414				50 000

Patrimoine Rural PNP (suite)	2005	20418	70189			
	2006	20418	80368	20 000		
	2006	20418	80374			
	2007	20418				20 000
	2006	2042	80376	10 000		
	2007	2042				10 000
Association pour la Recherche sur l'Histoire des Familles	<b>312</b>			<b>23 000</b>	<b>23 000</b>	<b>23 000</b>
	2006	2042	80381	23 000		
	2007	2042			23 000	23 000
Soutien à la construction pour les archives de la CRAV	<b>312</b>				<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
	2007	2042	89626		50 000	50 000
<b>Total D 012</b>				<b>583 000</b>	<b>653 000</b>	<b>603 000</b>
<b>D 014 Musées</b>						
Parc de Wesserling	<b>312</b>			<b>125 000</b>	<b>125 000</b>	<b>125 000</b>
	2006	2042	80426	125 000		70 000
	2007	2042				55 000
Musées locaux Communaux	<b>312</b>			<b>65 000</b>	<b>300 000</b>	<b>65 000</b>
	2006	20414	80427	15 000		
	2007	20414				15 000
Associatifs	2006	2042	80429	50 000		
	2007	2042				50 000
Musées Techniques de Mulhouse CPER	<b>312</b>			<b>852 350</b>	<b>75 000</b>	<b>250 000</b>
	2002	2042	41332	330 000		
Musée de l'Automobile Ass Gestion	2004	2042	65447	170 000		100 000
	2005	2042	74623	70 000		
	2006	2042	80425	240 870		108 520
Musée du Papier Peint (Rixheim)	2005	20414	73560	41 480		41 480
Syndicat Mixte Mémorial Alsace Moselle	<b>312</b>			<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	2001	20415	80383	50 000		
<b>Total D 014</b>				<b>1 092 350</b>	<b>500 000</b>	<b>440 000</b>
<b>D 015 Edifices culturels</b>						
Ecomusée d'Alsace	<b>312</b>			<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
	2005	2042	80433	500 000		
	2007	2042				500 000
<b>Total D 015</b>				<b>500 000</b>	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>D 017 Fonds d'Acquisition d'Œuvres d'Art</b>						
Fonds d'acquisition d'œuvres d'art	<b>312</b>			<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
	2006	216	80435	30 000		
	2007	216				30 000
<b>Total D 017</b>				<b>30 000</b>	<b>30 000</b>	<b>30 000</b>
<b>Total des crédits d'investissements</b>				<b>3 105 350</b>	<b>2 444 000</b>	<b>2 134 000</b>

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

**RECAPITULATION DES PROPOSITIONS DE VOTE DE CREDITS AU BP 2007  
POUR LE PATRIMOINE (Fonctionnement)**

	Progr.	Fonct.	Chap.	Nat.	Env.	Crédits votés au BP 2006	Total des crédits 2006	Crédits sollicités pour 2007
Fonds de soutien aux actions de médiation culturelle (A créer)	D014			6574				3 000
Archéologie prestations sondages	D 01	312	011	617	3209	20 000	20 000	0
Autres prestations de services (prestations ADAUHR MA&PNP)	D 01	312	011	617	2184	160 000	210 000	160 000
Annonce & insertion MA	D 01	312	011	6231	20313	5 000	5 000	2 000
Etudes et recherches relatives à des associations	D 01	312	011	617	65439	150 000	100 000	50 000
Prix à des auteurs d'Alsatiques	D 01	30	67	6713	2654	5 000	5 000	3 000
Fouilles Archéologiques	D 011	312	65			42 000	42 000	33 000
				65734	20258	12 000	12 000	3 000
				6574	20259	30 000	30 000	30 000
Soutien à l' Animation du Patrimoine	D 011	312	65			1 395 500	1 415 500	1 405 500
				6574	61603	1 165 000	1 183 681	1 190 000
				65734		0	1 319	0
				65735	61604	230 500	230 500	215 500
Ass Recherche Histoire des Familles	D 012			6574	1522	297 000	297 000	307 395
PAIR (Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan) (A créer)	D011			65735				800 000
<b>Total des crédits de fonctionnement</b>						<b>2 074 500</b>	<b>2 094 500</b>	<b>2 763 895</b>

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE  
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET DE  
FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2007  
  
en faveur du Centre Départemental  
de Recherches sur l'Histoire des Familles

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le service du Patrimoine et de la Conservation), sis 100 avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération n°

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

Le Centre Départemental de Recherches sur l'Histoire des Familles, sise 5-7 place Saint-Léger, 68500 Guebwiller, représentée par Monsieur Daniel WEBER, Président

ci-après désigné "le Centre "

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

**PREAMBULE :**

Le Centre départemental de Recherches sur l'Histoire des Familles dont l'objet est de contribuer à la promotion et au développement de la recherche généalogique assure le fonctionnement du Centre départemental d'Histoire des Familles (CDHF), installé à Guebwiller depuis 1992.

Ce centre met à disposition des chercheurs un important fonds documentaire d'ouvrages et de dossiers inventoriés ; c'est un lieu d'études et de recherches qui permet l'accès libre à l'ensemble des microfilms de registres paroissiaux et d'état civil des communes du département, les recherches par correspondance ainsi que le stockage des informations sur disque numérique.

### **ARTICLE 1 : Objet**

Le Département du Haut-Rhin participe aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du Centre Départemental de Recherches sur l'Histoire des Familles afin de lui permettre d'assurer le fonctionnement du Centre.

## I - OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT

### **ARTICLE 2 : subvention d'investissement et de fonctionnement**

Au titre de l'exercice 2007, le Département alloue au Centre départementale de Recherches sur l'Histoire des Familles une subvention d'investissement de 23 000 € pour les investissements courants à réaliser 5-7 place Saint-Léger à Guebwiller.

Le cas échéant, toute modification de la subvention sera concrétisée par la signature d'un avenant.

Pour l'année 2007, le Département du Haut-Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 307 395 €. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement du Centre

### **ARTICLE 3 : modalités de versement**

#### **Investissement :**

Conformément au règlement financier du Département, la subvention d'investissement sera versée après présentation des factures.

Le versement sera effectué par prélèvement sur le chapitre 204, nature 2042 fonction 312 enveloppe 80381 du budget départemental, et virés au compte n° 10278 03300 00025793140 37 CCM Guebwiller.

#### **Fonctionnement :**

Conformément au Règlement Financier du Département, la subvention de fonctionnement sera versée comme suit :

Un premier versement de 50% de la subvention en début d'exercice sous réserve de la production du budget prévisionnel de fonctionnement

Un versement du solde de 50% au cours du deuxième semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

Les versements seront effectués par prélèvement sur le chapitre 65 nature 6574, fonction 312, enveloppe 1522 du budget départemental et virés au compte n° 10278 03300 00025793140 clé 37 ouvert auprès de la CCM de Guebwiller.  
Le reste de l'article est inchangé.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

## **II - OBLIGATIONS DU CENTRE DEPARTEMENTALE DE RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DES FAMILLES**

### **ARTICLE 4 :**

Le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles s'engage à

- a) Présenter au Département le compte rendu d'emploi des subventions attribuée et à informer le Département de toute modification du programme des travaux pour lequel l'aide départementale est attribuée.
- b) Mention de la contribution du Département sur tous les supports d'information et de communication.
- c) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

## **III - CLAUSES GENERALES**

### **ARTICLE 5 : durée**

La durée de validité de l'aide est de trois ans pour l'investissement et d'un an pour le fonctionnement

#### **ARTICLE 6 : résiliation de la convention**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par le Centre de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, le Centre n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le Centre d'achever sa mission.

#### **ARTICLE 7 : caducité de la convention**

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution du Centre

#### **ARTICLE 8 : remboursement des subventions**

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire les annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

#### **ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires  
A ....., le .....

Le Président du Centre  
Départementale de Recherches  
Sur l'Histoire des Familles

Le Président du Conseil Général

Daniel WEBER

Charles BUTTNER

RECU A LA PREFECTURE

18 DEC. 2006

**AVENANT N° 6 A LA CONVENTION  
en date du 4 octobre 2002  
pour le versement de la subvention d'investissement  
au titre de l'année 2007  
en faveur de l'ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU PARC DE  
WESSERLING**

VU la Convention du 4 octobre 2002 adoptée par délibération de la Commission Permanente du 20 septembre 2002 régissant :

**Le Département du Haut-Rhin**, représenté par le Président du Conseil Général dûment habilité par délibération en date du

Et

**L'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc de Wesserling**, sise 68470 Husseren Wesserling, représentée par Monsieur François TACQUARD, Président habilité par une délibération en date du 20 mars 2003

**Les articles désignés ci-après de la convention du 4 octobre 2002 sont modifiés comme suit :**

**Article 1 : Objet**

Dans le cadre du vote du budget 2007, le Conseil Général a prévu en faveur de l'Association de Gestion et d'Animation du Parc de Wesserling, une autorisation de programme de 125 000 € pour permettre à l'Association de réaliser des investissements sur le site textile de Wesserling.

**Article 2 : Subvention d'investissement**

Pour 2007, le Département du Haut-Rhin alloue à l'Association une subvention d'investissement de 125 000 € pour les dépenses d'investissements à réaliser sur le site textile de Wesserling et notamment pour :

- la poursuite des travaux sur la structure Parc et Jardins (jardin potager, plantations Parc, accueil parc....) estimés à 37 300 €
- les investissements pour la muséographie de l'aile B et de l'usine pour 35 700 €
- les investissements généraux et divers ((informatique, signalétique, protection usine alarme aile B, entretien et réparation des bâtiments, ferme.....) pour 52 000 €

**Article 3 : Modalités de versement**

Les versements seront effectués par prélèvement sur la fonction 312, chapitre 204 nature 2042 du budget départemental, et virés au compte n° 10278 03540 00036061045 clé 19 ouvert auprès du Crédit Mutuel Haute Thur de St-Amarin.

Le reste de l'article est inchangé.

**Article 5 : Durée**

La présente convention est valable pendant la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2007. La durée de validité de l'aide est de trois ans.

**Les autres articles de la convention restent inchangés.**

Fait en deux exemplaires  
A Colmar, le

Pour l'Association pour la Gestion  
Et l'Animation du Parc de Wesserling  
Le Président

Pour le Département du Haut-Rhin  
Le Président

François TACQUARD

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

**AVENANT N° 5 A LA CONVENTION  
en date du 20 février 2002  
pour le versement de la subvention de fonctionnement  
au titre de l'année 2007  
en faveur de l'ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU PARC DE  
WESSERLING**

VU la Convention du 20 février 2002 adoptée par délibération de la Commission Permanente du 1<sup>er</sup> février 2002, régissant :

**Le Département du Haut-Rhin**, représenté par le Président du Conseil Général dûment habilité par délibération du

Et

**L'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc de Wesserling**, sise 68470 Husseren Wesserling, représentée par Monsieur François TACQUARD, Président habilité par une délibération en date du 20 mars 2003

**Les articles désignés ci-après de la convention du 20 février 2002 sont modifiés comme suit :**

**Article 2 : Subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2007, le Département du Haut-Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 499 800 €. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement de l'Association.

**Article 3 : Modalités de versement**

Les versements seront effectués par prélèvement sur la fonction 312, chapitre 65 nature 6574, enveloppe 61603 du budget départemental « Soutien à l'animation du Patrimoine », et virés au compte n° 10278 03540 00036061045 clé 19 ouvert auprès du Crédit Mutuel Haute Thur de St-Amarin.

Le reste de l'article est inchangé.

**Article 5 : durée**

La présente convention est valable pendant la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2007.

**Les autres articles de la convention restent inchangés.**

Fait en deux exemplaires  
A Colmar, le

Pour l'Association pour la Gestion  
Et l'Animation du Parc de Wesserling  
Le Président

Pour le Département du Haut-Rhin  
Le Président

François TACQUARD

Charles BUTTNER

**AVENANT N° 4 A LA CONVENTION  
du 12 février 2003  
pour le versement de la subvention de fonctionnement  
au titre de l'année 2007  
en faveur de l'ASSOCIATION DU MUSEE NATIONAL DE L'AUTOMOBILE**

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006

VU la Convention du 12 février 2003 adoptée par délibération de la Commission Permanente du 24 janvier 2003 régissant :

**Le Département du Haut-Rhin**, représenté par le Président du Conseil Général dûment habilité par délibération du

Et

**L'Association Propriétaire du Musée National de l'Automobile**, sise 192, avenue de Colmar 68100 Mulhouse représentée par Monsieur Charles WILHELM, Président habilité par une délibération en date du 28 janvier 2003

**Le préambule ainsi que les articles désignés ci-après de la convention du 12 février 2003 sont modifiés comme suit :**

**Préambule**

Le Conseil Général qui a toujours annoncé son soutien privilégié pour le musée dans la mesure où il a été partie prenante importante dans le rachat de la collection automobile, participe depuis 2003 aux dépenses de fonctionnement de l'Association.

**Article 2 : Subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2007, le Département du Haut-Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 90 000 €. Cette subvention doit permettre de couvrir le financement des dépenses de fonctionnement liées à la création du poste permanent de secrétaire général.

**Article 3 : Modalités de versement**

Le versement sera effectué par prélèvement sur la fonction 312, chapitre 65 nature 6574, enveloppe 61603 du Budget Départemental « Soutien à l'animation du Patrimoine » et viré au compte n° 10278 03000 00020161345 clé 97 ouvert auprès du CCM Mulhouse Europe. Le reste de l'article est inchangé.

**Article 5 : Durée**

La présente convention est valable pendant la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2007.

**Les autres articles de la convention restent inchangés.**

Fait en deux exemplaires  
A Colmar, le

Pour l'Association du Musée  
National de l'Automobile  
Le Président

Pour le Département  
Le Président

Charles WILHELM

Charles BUTTNER

## Propositions AP/CP BP du service du Patrimoine

Numero de Programme	Libellé du programme	AP proposés BP 2007	Crédits de paiements proposés BP 2007
D011	Patrimoine protégé	761 000,00	561 000,00
D012	Patrimoine non protégé	653 000,00	603 000,00
D014	Musées	500 000,00	440 000,00
D015	Edifices culturels	500 000,00	500 000,00
D017	Fonds d'Acquisition d'Oeuvres d'ArtsFonds d'Acquisition d'Oeuvres d'Arts	30 000,00	30 000,00
		<b>2 444 000,00</b>	<b>2 134 000,00</b>

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 DEC. 2006

# Propositions BP 2007 du service du Patrimoine

Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement

Politique	CP proposés
D01	2 760 895,00
D014	3 000,00
	<b>2 763 895,00</b>

**Total** 2 763 895,00

REÇU A LA PRÉFECTURE  
18 DEC. 2006